

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

ÉDITION DU MATIN

Bureaux de VENTE: rue Centrale, 34

La rédaction ne répond pas des articles communiqués et ne se charge pas de les renvoyer. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée.

Rédacteur en chef:
A. SCHNEEGANS
Ancien député de Bas-Rhin.

ANNONCES ANGLAISES
30 c. la ligne

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Ville de Lyon..... Trois mois : 9 fr. Six mois : 18 fr. Un an : 36 fr.
Département du Rhône — 10 fr. — 20 fr. — 40 fr.
Autres départements.. — 12 fr. — 23 fr. — 48 fr.
Pour l'étranger, le port en sus.
Les Abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

ADMINISTRATION ET BUREAUX
A LYON
41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

Gérant:
G. THÉNÉSY
Imprimerie de H. Storck, Lyon.

Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant.

NOUVELLES DU JOUR

16 octobre.

Le Bulletin conservateur républicain persiste à soutenir que le gouvernement eût fait acte de prévoyance et de sagesse, en publiant, sous la forme d'une circulaire aux préfets, un exposé de son programme politique destiné à éclairer la masse des électeurs. Nous sommes, on le sait, d'un avis diamétralement opposé, et, si assurés que nous soyons que M. Victor Lefranc aurait dit d'excellentes choses, nous préférons de beaucoup qu'il ait gardé le silence.

Aussi bien, les nouvelles qui nous arrivent des départements où vont avoir lieu des élections partielles, sont généralement satisfaisantes. Partout la période des réunions préparatoires s'achève dans les meilleures conditions de calme, et, ajoutons-le, de sage discipline. On avait pu craindre un instant que les diverses compétitions qui s'étaient produites dans la Gironde, n'eussent pour conséquence de diviser le parti républicain et de favoriser ainsi la candidature de M. de Forcade la Roquette, que soutient sous couvert de libre-échange, la coalition des bonapartistes et des légitimistes. Tout motif d'appréhension à cet égard a disparu heureusement. A la suite d'une sorte de « convention » tenue par les délégués des groupes républicains du département et dans laquelle M. Caduc a obtenu la majorité, les autres candidats se sont empressés de se désister.

Bien que M. Caduc, dans la circulaire qu'il vient de publier, semble incliner au radicalisme, il se déclare, avant tout, disposé à soutenir M. Thiers dans sa lutte contre les menées de la droite monarchique et à poursuivre la consolidation de la République. Nous ne doutons pas que, sous le coup de la nécessité qui s'impose à tous, les républicains de toutes nuances ne se rallient autour de cette candidature, quelles que soient d'ailleurs leurs préférences personnelles.

Au reste, s'il faut en croire le *Bien public*, cinq élections sur sept sont déjà assurées au parti républicain. Outre celle de M. Caduc, dans la Gironde, on cite, comme ayant les plus grandes chances, celles de M. Grémieux en Algérie, de M. Nicolle dans l'Indre-et-Loire, de M. Gérard de Blicourt dans l'Oise, et enfin de M. Mélinet dans les Vosges. Restent le Morbihan et le Calvados, et encore ne désespérons-nous pas complètement, dans le premier de ces deux départements, du succès de M. Beauvais, maire de Lorient.

Au dernier moment, on avait parlé dans les Vosges de la candidature de M. About; M. About déclare aujourd'hui que ce bruit n'était pas fondé. Dans l'Indre-et-Loire, M. Schneider, neveu de l'ex-président du corps législatif sous l'empire, vient de lancer sa circulaire, dans laquelle il s'efforce, sans trop de succès, de ménager à la fois la chèvre bonapartiste et le chou orléaniste. « Si mon oncle, dit-il, a été président de l'Assemblée nationale sous l'empire, mon père a été député de Saône-et-Loire sous la monarchie de juillet. » Trop d'esprit dans cette jeune candidature; elle ne vivra pas.

A l'occasion de l'inauguration d'un monument funéraire élevé, à Langres, à la mémoire des gardes mobiles morts dans la dernière guerre, M. le prince de Joinville vient de prononcer un discours, dont nous trouvons le texte dans la plupart des journaux de Paris.

Le prince célèbre l'héroïsme de l'armée, le dévouement sublime du soldat qui, frappé mortellement, se contente « de dire tranquillement à son voisin : *J'ai bien compté, et va se coucher* » ; nous avons un fossé pour mourir, sans pouvoir envoyer aux siens d'autre souvenir que ce triste mot : *Disparu* ! Il émet ensuite le vœu que, sur la colonne Vendôme relevée, on place la statue d'un simple soldat, comme symbole du dévouement à la patrie, et termine en exprimant l'espoir que « du contact de toutes les classes confondues dans les rangs de l'armée naissent des sentiments de camaraderie, de mutuelle estime, de solidarité qui nous permettent enfin de nous arrêter sur la pente fatale qui, en moins d'un siècle, nous a menés à tant d'agitations, de sanglantes discordes et par-dessus tout à trois invasions ! »

Tout militaire, très-éloquent, si l'on veut, cette courte harangue; mais, à part l'idée ori-

ginale de personnifier l'armée dans le plus obscur des combattants, au lieu de la vouloir représentée, sur la colonne Vendôme, par un « capitaine illustre », nous ne voyons rien de particulièrement remarquable dans les paroles du prince. Mais quelle cruelle ironie du sort dans cette nécessité où s'est vu le fils de Louis-Philippe de souffler, pour plaire aux jeunes générations sans doute, et flatter l'opinion, le héros dont lui-même ramena autrefois les cendres à Paris !

L'évacuation de la Marne et de la Haute-Marne paraît devoir commencer aujourd'hui. Une dépêche de Chaumont annonce que le 49^e régiment d'infanterie prussienne a quitté Saint-Dizier. La dépêche ajoute que la population ne s'est pas départie en cette circonstance de la dignité et du calme dont elle a fait preuve pendant la longue occupation qu'elle a eue à subir.

De l'insurrection du Ferrol, nous n'avons rien appris depuis hier, si ce n'est que le capitaine-général de la Galice est toujours dans la ville, qu'il continue de cerner les rebelles dans l'arsenal où ils sont concentrés, et qu'on veut attendre, pour les attaquer, que les troupes soient en nombre suffisant pour rendre toute résistance inutile.

La *Gazette de Madrid*, qui ne parle encore que des débuts de l'insurrection, rapporte les explications données, à ce sujet, par le ministre de la guerre, répondant à une interpellation d'un des membres du sénat. Le colonel Pezas, de l'état-major des places, s'est insurgé, a dit le ministre, avec les ouvriers de l'arsenal, d'autres ouvriers de la ville et 50 gardes de l'arsenal. Les révoltés sont, non pas 1,500, mais 800 à peine; et les gardes de l'arsenal, hommes d'une fidélité exemplaire, n'ont participé au mouvement que contraints et forcés. Enfin, a ajouté l'organe du gouvernement, ni la marine, ni aucun officier, ni un soldat, ni un matelot, ne se sont associés à cette rébellion.

S'il en est ainsi, on ne s'explique pas que le commandant militaire de la Galice n'en ait pas déjà fini avec l'insurrection.

On se rappelle avec quelle vivacité M. Thiers s'élevait à la tribune de l'Assemblée nationale, au printemps dernier, contre le principe des traités de commerce. C'était à propos de son impôt de prédilection sur les matières premières; mais il n'y avait, paraît-il, là que matière à mouvement oratoire habilement mis par le président de la République au service d'une cause qui semblait compromise. N'avons-nous pas vu, en effet, le gouvernement, avant même que le traité franco-anglais fut dénoncé, prendre l'initiative de négociations diplomatiques en vue d'arriver à la signature d'une nouvelle convention commerciale avec l'Angleterre. Aujourd'hui encore, le gouvernement vient d'adresser à toutes les chambres de commerce de France une circulaire pour les inviter à mettre à l'étude les questions qui se rattachent à la révision du traité de Tien-Tsin avec la Chine.

M. Thiers aurait-il été touché de la grâce des traités de commerce qu'il a si durement malmenés en pleine assemblée parlementaire; ce qui se passe peut le faire croire, et ce n'est certainement pas nous qui songerons à nous en plaindre. Nous sommes de ceux qui pensent que les relations de commerce international ont besoin d'être entourées de certaines garanties de fixité et de durée, et qu'il y a tout avantage à ce que le régime douanier d'un pays ne soit pas livré au hasard des événements. Pour prendre un exemple frappant, si en 1859 la France avait eu un traité de commerce avec les États-Unis, notre fabrique de soieries n'aurait pas vu subitement élever à 60 0/0 le droit d'entrée perçu sur ses étoffes en Amérique.

Il est fort heureux pour nous que le traité de commerce de 1860 soit venu à ce moment compenser dans une certaine mesure, la perte presque totale du débouché américain; il a évité à l'industrie lyonnaise une des crises les plus terribles qu'elle eût peut-être jamais subies, et avec elle toutes les complications qu'un arrêt inopiné du travail entraîne toujours dans les grands centres d'agglomérations ouvrières. Même au point de vue purement politique les conventions commerciales peuvent donc avoir du bon.

Pour en revenir au traité de commerce franco-anglais, les pourparlers entamés par M. Thiers avant même que le traité ne fût dénoncé, se poursuivent activement entre le Foreign Office et le cabinet de Versailles. A voir les lenteurs apportées par le gouvernement britannique, et les nombreuses allées et venues entre Londres et Paris de M. Ozenne, notre négociateur, négociateur *plénipotentiaire*, paraît-il, il est permis de croire que tout ne va pas complètement au gré des desirs de M. Thiers, et on ne peut s'empêcher de rapprocher ces difficultés des affirmations si catégoriques que le chef du pouvoir produisait avec tant d'assurance lors des discussions de l'impôt sur les matières premières. Que sont donc devenues les dispositions si sympathiques de toutes les nations voisines, et notamment de la Grande-Bretagne? Est-ce que les protestations si nettement formulées aussi de M. Thiers contre toute arrière-pensée de retour plus ou moins déguisé au régime protecteur aurait laissé nos voisins incrédules? Toujours est-il que les négociations marchent bien péniblement. Cependant elles seraient à la veille d'aboutir, si on en croit les nouvelles qui nous arrivent de l'autre côté du détroit, car, entre parenthèses, c'est toujours aux journaux anglais que nous devons avoir recours, si nous voulons connaître les faits qui nous intéressent le plus directement.

Donc, d'après les journaux anglais, les concessions que M. Thiers a faites au principe de la liberté commerciale auraient enfin amené entre le gouvernement français et le cabinet britannique un compromis qui se résumerait dans les points suivants :

1^o Conclusion d'un traité complet, traité par lequel l'Angleterre accepterait une légère élévation de droit sur ses produits à titre de droit compensateur de l'impôt sur les matières premières;

2^o Engagement par la France de traiter l'Angleterre sur le pied de la nation la plus favorisée;

3^o Abandon de la surtaxe sur le pavillon anglais.

Ces principes seraient, d'après les mêmes sources, définitivement et réciproquement acceptés; il ne resterait plus à régler que quelques questions de détail.

Les deux pays contractants se réserveraient la faculté de modifier le tarif sur tout article spécial, en avertissant six mois à l'avance. Enfin, la France aurait offert d'instituer un tribunal international dont la mission serait de fixer sur les produits anglais des droits proportionnés à ceux qui seront payés pour les matières premières par les fabricants français.

Pour ce qui est de ce dernier point, nous ferons seulement remarquer qu'il serait contraire à l'esprit et à la lettre même de la loi votée sur les matières premières. Cette loi a arrêté le *quantum* de chacun des droits compensateurs, *quantum* qui ne peut pas être

modifié jusqu'à nouvelle loi du moins. Celui des soieries a été fixé à 2 francs; un nouveau vote de l'Assemblée nationale peut seul l'élever ou le diminuer. Le tribunal international dont il s'agit ne pourrait donc jamais faire qu'un travail préparatoire.

Mais cette objection n'est pas la seule. Les deux premières stipulations citées plus haut s'excluent mutuellement, parce qu'elles sont contradictoires. La France en effet n'est pas engagée par des conventions seulement avec l'Angleterre. Nous avons des traités avec la Suisse, avec l'Italie, avec l'Autriche, etc., avec l'Allemagne même qui a Francfort, a eu soin de s'assurer le régime des pays contractants. Les droits compensateurs ne pourraient donc pas être établis sur les produits de tous ces pays, et ils ne persisteraient que provisoirement que sur les marchandises de provenance anglaise, ce qui serait contraire à la stipulation par laquelle la France assure à la Grande-Bretagne le traitement de la nation la plus favorisée. Ces deux conditions sont donc inconciliables, comme on le voit.

C'est ce que faisait ressortir le *Standard* dans un récent article dans lequel il supposait le traité conclu sur les bases que nous venons d'indiquer et que certains journaux ont données comme positivement arrêtées. « Pour se tirer de cette difficulté, dit le *Standard*, il faudrait que toutes les autres puissances contractantes consentissent à remanier dès à présent leur traité avec la France; mais M. de Bismarck les engage à n'en rien faire. » L'intervention malveillante de l'Allemagne dans cette question n'est en effet un mystère pour personne. Le *Livre rouge* contient une dépêche du chancelier qui n'a plus laissé aucun doute.

M. Thiers se heurte donc aujourd'hui à des difficultés et à des obstacles que six mois d'actives négociations n'ont pu encore lever. Quant au commerce et à l'industrie soumis depuis le jour où le gouvernement est venu pour la première fois exposer son système financier, c'est-à-dire depuis dix-huit mois au régime de l'inconnu, c'est lui qui fait tous les frais de ces lenteurs. Cette incertitude constante a surexcité la spéculation à plusieurs reprises outre mesure, et elle n'a pas peu contribué à l'état de malaise qui pèse aujourd'hui sur certaines branches de la production nationale et notamment sur notre fabrique de soieries. Un tel régime en se prolongeant fait peut-être plus de mal aux industries du pays que l'application même des droits sur les matières premières. Nous demandons donc qu'une solution quelle qu'elle soit fixe enfin les destinées économiques de la France.

Marius MORAND.

On trouvera plus loin des extraits de la conférence publiée par M. Louis Blanc. L'ancien membre du gouvernement de 1848 s'est proposé de déterminer nettement ce qu'il faut entendre par le parti radical.

Le programme que M. Louis Blanc expose, nous nous empressons de l'ajouter et de le reconnaître, est très net, et nous dirons qu'il ne s'écarte pas sensiblement de celui du parti républicain libéral. Nous nous souvenons, en le parcourant, d'un article publié ces jours derniers par le *Journal des Débats*, qui a fait sensation, parce qu'il répondait à un sentiment fort juste. Le *Journal des Débats* énumérait les principaux points du programme radi-

cal, et il constatait que ces *désiderata* étaient communs aux radicaux et au parti modéré : service obligatoire, progrès de l'instruction dans tous les sens, l'impôt sur le revenu, séparation de l'Eglise et de l'Etat, liberté de la presse, de la parole, de réunion, d'association, forme républicaine, etc. « On ne demande pas mieux », disaient les *Débats*; et ils ajoutaient :

Tout cela donc étant mis de côté, comme acceptable ou accepté, que reste-t-il au radicalisme? Nous pouvons bien dire ce qui lui reste : une manière de dire les choses absolue, hautaine, tranchante et cassante; à l'égard des personnes, un esprit d'exclusion; ce n'est pas une doctrine politique, c'est un défaut de caractère, une humeur désagréable.

Et plus loin :

Notre avis est qu'il ne faut pas qu'on s'émue outre mesure de leurs procédés, qu'on ne songe pas à eux, mais au pays, qu'on ne se préoccupe que de faire bien ce qu'ils feraient mal s'ils étaient les maîtres. Le remède au radicalisme est le libéralisme. Il y a toujours deux républiques, quoi qu'il disent, comme il y a toujours deux races d'hommes : les modérés et les violents.

Ces réflexions du *Journal des Débats* sont parfaitement justes : ce qui distingue les radicaux des libéraux, c'est beaucoup moins une divergence dans les principes qu'une grande dissimilitude dans la manière de les appliquer. Les uns et les autres sont républicains, et les uns comme les autres veulent arriver à fonder en France des institutions qui soient en harmonie avec les tendances et les nécessités de notre époque; seulement une dissidence profonde se révèle entre eux chaque fois qu'il s'agit de mettre en pratique ces communs principes généraux; et cette dissidence, il est impossible qu'elle ne se révèle pas, parce qu'elle est le résultat de la nature même des deux « races d'hommes » ; les uns sont des « modérés », les autres des « violents » ; les uns et les autres agissent conformément à leur tempérament.

COURRIER DE PARIS

15 octobre 1872.

Il me faut débiter par une rectification; mais il n'y a que ceux qui ne disent rien qui ne se trompent jamais.

On avait remarqué au *Gaulois* l'absence de la lettre annoncée sur le voyage du prince Napoléon, et je vous avais rapporté le bruit qui attribuait cette lettre à un avis comminatoire du gouvernement.

Il n'en est rien puisque la correspondance en question a paru ce matin, et, en vérité, c'est étonnant que nous fairs tort de ce petit morceau. Tout y est minutieusement et complètement décrit, depuis les amusements de Millemont et de Prangins, jusqu'aux émotions de la princesse Clotilde qui, au seul mot d'arrestation, fait un pas en avant et se place auprès de son mari, depuis les gendarmes visiblement sensibles à tant d'infortune, jusqu'à la tristesse du prince à l'occasion du refus de respirer l'air natal. La mise en scène des bons paysans n'y manque pas non plus; une vieille fille à la princesse une révérence « qui veut dire bien des choses, et un homme de Tonnerre crie : *Vive l'empereur* » sur le passage du train. « Quel plébiscite ! » ajoute le non moins bon correspondant. Non, rien n'égalé l'aplomb de ces gens-là...

M. de Bonnechose a été reçu hier par le président et par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Les nouvelles qu'il apporte de Rome sont bonnes. Le pape a abandonné toute idée d'expatriation, à moins, a-t-il ajouté, qu'on ne lui rende le séjour impossible, ce que les Italiens, si politiques, se garderont bien de faire.

La politique, qui n'est autre que l'art de se

conduire dans les affaires publiques, n'est guère le fait d'un grand nombre de Français, et des monarchistes en première ligne. Ne les voila-t-ils pas qui songent à organiser un grand mouvement de pétitions à l'Assemblée pour réclamer la monarchie? Je crois que s'ils s'attellent à cette besogne, ils ne tarderont pas à y renoncer. D'abord, il faut bien le dire, et que ce soit à tort ou à raison, l'influence du château et du presbytère a beaucoup baissé dans les campagnes; ensuite les mêmes campagnes, sans adorer beaucoup la République, qui est pour elles une abstraction, ont horreur des bouleversements, et comment s'attacher à ce qui existe, à mesure qu'elles voient l'ordre plus compatible avec la nouvelle forme de gouvernement.

En attendant les pétitions royalistes, on me raconte que M. Baragnon, député du Gard, vient de présider à Nîmes un banquet où l'on a chanté un refrain se terminant par ces mots :

Un, deux, trois,
Vive le roi !
Quatre et cinq,
Vive Henri cinq !

La rime n'est pas riche, comme vous voyez, et le style en est assez vieux. Mais on peut prendre des licences pour exprimer une belle pensée.

Combien les républicains et même les sages radicaux sont plus habiles ! Je vous dirai à ce propos qu'il n'y a aucunement rupture entre le président de la République et M. Gambetta. Les journaux de la droite avaient trop tôt fêté cette séparation, et je sais que des personnalités qui approchent de très-près le chef de l'Etat, continuent de regarder l'orateur de Grenoble comme un politique d'un grand avenir, en dépit du discours de Grenoble.

Malheureusement, ce grand politique, qui aurait peut-être des qualités de gouverneur, n'a pas encore appris à se gouverner lui-même, et encore moins à gouverner ceux qui l'entourent. On a comparé à ses improvisations intempestives le discours si calme que M. Louis Blanc vient de publier, et cette comparaison, tout à l'avantage du vieux coryphée de l'école socialiste, a touché la *Republique française* dans les œuvres vives de son amour propre.

Il y a des gens qui ne voudraient même pas se contenter d'avoir raison; il faudrait que la terre entière s'inclinaut devant eux, et la seule réplique qu'ils admettent chez leurs interlocuteurs est celle des valets du Cirque : *Ave, César, mortuus est saluatur*.

On reparle de la démission de M. de Gontaut-Biron, notre ambassadeur à Berlin. M. de Gontaut, qui a eu vingt-deux enfants, et auquel il en reste quatorze à élever, étant veuf, de se consacrer à eux. Aussi n'a-t-il accepté son poste que par une sorte de complaisance. Des gens bien informés croient, mais sans preuves jusqu'à présent, qu'il serait remplacé par M. de Goulard, dont le portefeuille traiterait vraisemblablement à M. Ernest Picard. En même temps, M. Casimir Périer rentrerait aux affaires, soit à l'intérieur à la place de M. Victor Lefranc, soit à la vice-présidence si l'on en crée une. M. Thiers désirerait beaucoup lui conférer une grande situation. Pour le moment M. de Goulard est fort ennuyé, dit-on, par le bruit qui se fait autour de la concession du service des dépêches entre Douvres et Calais. Cette concession aurait été donnée sans adjudication à des gens ralliés au nouveau régime, et vous comprenez quel parti les feuilles bonapartistes vont tirer de cette irrégularité.

Un des jeunes Rothschild s'occupe actuellement de préparer une histoire de cette célèbre maison financière. Cet historique sera de 1806 à 1871. Je ne sais si toutes les excentricités du baron James y seront racontées. Malgré ses millions, l'appât du gain ne l'abandonnerait jamais. Il est connu, par exemple, qu'un jour, au café Riche, comme on lui servait un certain Laiffite qu'il trouvait bon, il fit venir le chef de cave de l'établissement, et lui demanda de lui en céder une certaine de bouteilles. Le chef de cave n'y tenait pas, mais, pour oblige le grand baron, que n'eût-on pas fait ? Seulement le grand baron voulait en outre un rabais de 1 franc par bouteille. Il fallut en passer par là, et, pour décider son vendeur, le vieux Rothschild ne trouva rien de mieux que cet expédient : « Eh bien ! donne moi la bouteille à onze francs, dit-il, et nous ferons mettre dessus des étiquettes qui apprendront à mes invités que le vin vient du

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON

Du 17 Octobre 1872.

UN MARIAGE

Sous le second Empire

Par Hector MALOT

XI

M. de Cheylus n'avait eu aucune part aux travaux de construction de la mairie et des écoles de Pressac; ces travaux avaient été déclinés et exécutés alors qu'il était encore à la Bas-Rhin. C'était donc à son prédécesseur que la reconnaissance des habitants devait remonter, si toutefois il y avait lieu à reconnaissance pour un monument qui endettait lourdement la commune; cependant c'était à lui qu'on le témoignait de cette façon bruyante. N'était-il pas M. le préfet ?

Depuis plusieurs jours on travaillait à exécuter un arc de triomphe sur la place; le monument neuf avait été enguirlandé de drapeaux et de feuillages; la rue principale avait été sablée; pendant toute la semaine, les pompiers s'étaient exercés à la manœuvre des armes; la musique avait répété son salut et son pas redoublé en parcourant les quatre coins

de la ville; d'autres pompiers étaient arrivés dans la matinée, venant des communes environnantes, dans un rayon de dix lieues, pour être passés en revue par le préfet, et banqueter; les tables de ce banquet étaient dressées au milieu de la grande place, sous des tentes, tandis que dans la salle principale de la nouvelle mairie, une autre était servie pour les autorités; chaque soir, pendant toute la semaine, on avait tiré le canon pour ne pas rater le salut d'entrée, et c'en était plus qu'il n'était nécessaire de tous ces préparatifs pour exciter la curiosité des habitants : on allait donc voir défiler des pompiers; on allait entendre les commandements : *Portez armes !* On respirait l'odeur de la poudre; il y aurait des drapeaux voltigeant au vent; un ballon ferait son ascension après le banquet. Les esprits et les cœurs étaient préparés.

L'explosion des papiers annonçant l'arrivée de l'équipage préfectoral, mit le feu à l'enthousiasme : les pompiers coururent aux armes, se coiffant de leur casque, bouclant leur ceinturon; essayant, de la paume de la main, le vin qui leur teignait les lèvres; les habitants se mirent aux fenêtres ou montèrent sur des chaises, et quand la berline, entourée de gamins essouffés, arriva au grand trot de ses chevaux, blancs d'écume, et qu'on vit dedans un petit homme en habit brodé, qui saluait la foule en souriant gracieusement, on se mit à crier avec frénésie :

— Vive M. le préfet, vive le préfet !
Si l'on avait demandé à ceux qui s'échauffaient le plus pourquoi ils étaient si joyeux, bien peu eussent pu répondre, si ce n'est qu'il y a des heures où l'on a besoin de crier, et que plus on crie, plus on est joyeux.

Le cérémonial avait été scrupuleusement réglé à l'avance; le préfet, après avoir serré la main des autorités, devait se placer au centre des musiques et écouter leur salut.

— Venez, cher ami, dit-il à la Sainte-Austreberthe, et écoutons religieusement; si vous

pouvez dodeliner de la tête ou prendre l'air de douce béatitude d'un abonné du Conservatoire, cela fera très-bien dans le pays. J'ai déjà dit au maire qui vous étiez, et l'on croit que vous avez été envoyé par l'empereur pour le représenter à cette inauguration; quand on crierait : *Vive l'empereur* ! le cri s'adresserait à vous, saluez.

Les musiciens s'étaient tant bien que mal mis à peu près d'accord; le salut commença par un formidable coup de grosse caisse et un ensemble de tous les instruments de cuivre, puis les flûtes et les clarinettes modulèrent doucement une phrase aimable.

Le préfet et Sainte-Austreberthe étaient au milieu du cercle formé par les musiciens, et, par-dessus les pavillons des instruments, ils regardaient les habitants qui se dressaient sur leurs pieds, et, la bouche ouverte, les yeux écarquillés, les contemplaient.

Pendant que les petits instruments jouaient, les cuivres se reposaient.

— Regarde donc la préfète, dit le trombone à l'ophicléide, son voisin, en lui désignant une tête de jeune fille qui regardait le préfet avec des yeux dont l'expression avait quelque chose de frappant.

M. de Cheylus avait l'oreille fine; il entendit cette observation, et, se retournant vivement vers celui qui l'avait faite à mi-voix :

— Eh bien ! quoi ? la préfète, dit-il moitié sérieux, moitié railleur, qu'est-ce que tu veux dire ? Je ne lui ai pas fait de mal, n'est-ce pas ? Elle ne se plaint pas; alors, laisse-la tranquille, soufflée dans son trombone et tais-toi. La reprise des cuivres était arrivée; le malheureux, ainsi interpellé, appliqua son instrument à ses lèvres, et, allongeant le bras de toute sa longueur, poussa une note déchirante.

Qu'est-ce que cela signifie ? demanda Sainte-Austreberthe, interloquée.

— Je suis venu à Pressac il y a deux mois, répondit M. de Cheylus en parlant derrière

son chapeau, qu'il prit à sa main, et j'ai remarqué cette petite fille que vous voyez. J'ai dit au maire combien je la trouvais charmante.

— Ravissante, en effet; on ne peut pas être plus fraîche : c'est une rose.

— C'était un bouton. En causant avec le maire, je revins plusieurs fois sur le charme de cette petite, qui me plaisait infiniment; puis je me remis en route pour Bordeaux. Lorsque je fus parti, le maire, qui voulait se mettre bien avec son nouveau préfet, fit venir la petite et lui dit l'effet qu'elle avait produit sur moi. — Tu devrais aller à Bordeaux, lui dit-il; tu ferais du préfet ce que tu voudrais, il est fou de toi. — Moi, je veux bien, dit-elle; mais il faut que je consulte mes parents. Elle consulta ses parents, son amant aussi, je crois, et l'avis unanime fut qu'elle devait venir à Bordeaux. L'ambition avait mordu ces honnêtes villageois; ils voyaient leur fille préfète de la main gauche et se servant de sa main droite pour leur ouvrir la porte des faveurs et des richesses : celui-ci serait garde champêtre, celui-là cantonnier, etc., etc.

La petite fait son paquet et arrive à la préfecture à huit heures du matin. — C'est moi, dit-elle à Poulitier avec sa plus belle révérence, je viens voir M. le préfet, comme il l'a demandé. — Poulitier m'annonce qu'il a dans son antichambre une jeune fille qui vient me voir, comme je l'avais demandé. Naturellement je ne pensais plus à cette petite, et je répondis qu'on renvoie la solliciteuse. Mais elle ne se trouble pas : « C'est de la part du maire de Pressac », dit-elle en insistant.

La-dessus je comprends et je la reçois à bras ouverts. Bien entendu, je ne l'ai pas gardée; je l'ai renvoyée le lendemain avec quelques louis, et les gens d'ici, en la voyant revenir si vite, lui ont fait une sorte de charivari. « Voilà la préfète. — Tu es revenue bien vite, madame la préfète. — Tu n'as pas été longtemps pré-

fète. » Depuis ils ne l'appellent plus que la préfète. Sont-ils bêtes !

Le salut terminé, on visita la mairie. C'était un monument comme on en a tant construit à cette époque, c'est-à-dire beaucoup trop important pour la commune : on aurait dû dépenser 100,000 ou 150,000 fr., on en avait dépensé 500,000; mais le maire avait l'honneur d'avoir, sous son administration, élevé un monument, et l'architecte avait le plaisir de toucher 25,000 fr. d'honoraires au lieu de 5,000.

Le cuisinier qui avait préparé le banquet se trouva en retard, et, en attendant, le préfet voulut employer son temps à faire la cour à ses administrés.

Pour ne pas perdre sa peine, il se fit désigner par un conseiller général les personnages les plus influents de la contrée; car, nouveau venu dans le département, il n'y connaissait encore personne.

— M. Techouyère est ce grand, là-bas, n'est-ce pas ?

— Non, c'est le gros.

— Celui qui a l'air d'un parfait imbécile ?

— Précisément.

Et M. Laroussinier est ce vieux à présidence militaire ? Vous dites que c'est un lieutenant-colonel retraité, riche, qui a un fils à Saint-Cyr, dont il est mécontent.

— Oui, monsieur le préfet.

— Je vous remercie, je vais leur parler. Venez avec moi, Sainte-Austreberthe.

Alors, s'approchant de M. Techouyère, celui qu'il avait qualifié de parfait imbécile :

— Monsieur Techouyère, dit-il, voulez-vous me permettre de vous serrer la main ?

— Je ne savais pas avoir l'honneur d'être connu de M. le préfet.

— Comment, connu ! dites estimé, aimé, je vous prie. Je vous connais comme je connais tous les gens intelligents de mon département, et vous êtes à la tête de ceux-là ; je ne le saurais pas, je le lirais sur votre visage. Mais je le sais, et voilà pourquoi je

vous estime, — un serrement de main, — vous aime, — nouveau serrement de main plus prolongé et plus ému. Faites-moi, de votre côté, l'honneur de m'accorder votre estime, et quand vous viendrez à Bordeaux, j'attends votre visite; nous causerons; j'ai besoin de m'éclaircir; pour cela je compte sur vous. Au revoir, monsieur Techouyère; à bientôt.

Puis, laissant là M. Techouyère ébahi et gonflé de joie, il passa au lieutenant-colonel.

— Eh bien, monsieur La Roussinier, dit-il, comment va notre élève de Saint-Cyr ?

— Est-ce que monsieur le préfet connaît mon gredin de fils ?

— D'abord, mon cher monsieur, votre fils n'est pas un gredin; c'est un garçon à la tête vive, au tempérament ardent, mais au cœur excellent, et par là nous savons bien à quel il ressemble. Vous qui avez ce cœur-là, est-ce que vous avez été un gredin ?

— Moi, monsieur le préfet, je travaillais, et mon chenapan de fils ne fichtait rien.

Le tempérament, colonel; on ne sait pas quelle puissance le tempérament a sur la volonté. Qui n'a pas fait de folie dans sa vie ? Moi-même qui vous parle, est-ce que je n'ai pas eu bien des choses à me reprocher ? Mais j'avais du cœur, et le cœur m'a sauvé. Il sauvera aussi votre fils. J'écrirai au général commandant l'école ; il verra votre fils, il s'en occupera, et le numéro de sortie sera un bon numéro, croyez-le.

Alors on viedra remercier son préfet; celui-ci ne perdra pas de vue le fils du brave soldat, et quand un jour, qui n'est pas éloigné, le jeune homme portera là, sur le cœur, la croix de son père, ce préfet sera heureux d'avoir appelé la justice du gouvernement sur le fils d'un homme qui n'a pas obtenu tout ce qu'il méritait. En attendant, de l'indulgence, colonel; de l'indulgence pour le

caté Riche; tu y retrouveras ton argent. Et voilà comme on fait les bonnes maisons ! Il y a un assez grand mouvement dans les régions gouvernementales à propos du *Journal officiel*. On voudrait résilier avec Wittersheim et Girardin, ou acheter à Dalloz son titre de *Moniteur* qui a, paraît-il, une grande autorité aux yeux des populations des campagnes. Cette publication de l'*Officiel* est un gâteau de roi que chacun voudrait tirer à soi.

Encore de nouveaux journaux à l'horizon. D'une part, une feuille, dont le titre est encore mystère, paraîtrait sous la direction de M. Emmanuel Arago et du général Billot; de l'autre, MM. Richardet, du *Corsaire*, et Delimal, ancien secrétaire de Pyat, prépareraient l'apparition du *Mouvement*, avec un feuillet de Rochefort intitulé *Les Dépravés*. On ne dira pas qu'il manque d'opinions politiques en France.

Vous devez voir, depuis deux ou trois jours, dans certains journaux, que M. Hugelman se serait tombé en disgrâce à la présidence. Il n'en est rien. M. Hugelman continue, à l'Élysée comme à Versailles, son petit métier de reporter (je ne trouve que ce mot pour bien exprimer ma pensée), et il n'a pu tomber en disgrâce, n'ayant jamais été en grâce.

C'est un personnage affilé à tous les partis, en quête de tous les amphitryons politiques, et qu'on s'est étonné de voir reçu chaque matin par M. Thiers; mais chacun sait que c'est un homme qui se passe à la présidence. L'important est qu'il raconte à la présidence ce que la présidence croit avoir intérêt à connaître.

M. Thiers a dû aller cette après-midi au Jardin des Plantes. Il voulait visiter les collections, et voir quelques animaux que l'on vient d'apporter. Dimanche on voyait encore des abords de la ménagerie les cages cercées de fer dans lesquelles on avait transporté la veille plusieurs lions et lionnes venant d'Afrique.

Le parti radical d'après M. L. Blanc

Lo *Rappel* et la *République française*, publient le texte du discours que M. L. Blanc devait prononcer à la Rochelle dans une réunion qui a été, comme on sait, interdite par l'autorité supérieure. Nous reproduisons le début de cette conférence, qui est consacrée à la définition du parti radical.

Qu'est-ce, dit M. L. Blanc, que le parti extrême ? Ah ! je m'en souviens : c'est ainsi qu'on qualifiait, il y a bien des années déjà, ceux qui préparaient l'avènement de la République, — ceux qui prouvaient, contre les partisans du suffrage restreint, l'excellence du suffrage universel ; — ceux qui protestaient contre l'impôt du sang, levé sur les uns au profit des autres ; — ceux qui réclamaient en faveur du pauvre le pain de l'intelligence et de l'âme, non moins nécessaire, suivant eux, que le pain du corps.

Oni, c'était alors être du parti extrême que de vouloir la République, le suffrage universel, le service militaire exigé de tous, l'instruction primaire donnée à tous.

Qu'est-il arrivé, cependant ? Les utopies d' alors sont devenues les réalités d'aujourd'hui. Du monde des idées, la République a passé dans le monde des faits. Le principe du suffrage universel, celui du service militaire obligatoire, celui de l'instruction primaire obligatoire s'imposent aux hommes qui les avaient jusqu'à présent repoussés avec le plus de hauteur et d'assurance.

N'importe ! ils n'ont pas cessé, eux, d'être les esprits pratiques et clairvoyants par excellence, et nous n'avons pas cessé, nous, d'être les esprits chimériques et exagérés, les hommes du parti extrême !

Justement ! Ils sont restés les fous, ceux qui ont tracé la route où ont dû entrer les sages.

Voilà pour la qualification du parti extrême : voyons quel sens il faut attacher à celle du parti radical.

Si l'on entend par là un parti qui va, comme l'indique l'étymologie du mot, à la racine des choses, et qui, dans la question de la République, à établir, se préoccupe du fond tout en accordant à la forme le degré d'importance qui lui revient, on a raison.

En effet, être du parti radical, c'est vouloir, si je ne me trompe :

Que la République, appuyée sur le suffrage universel, ait pour but l'amélioration morale, intellectuelle et physique du sort de tous ;

Que la République, par le développement des assemblées, maintienne la souveraineté nationale, la tienne en communication continue avec l'opinion publique et empêche les élus du peuple de devenir ses maîtres ;

Que, pour épargner au pouvoir émané de la nation la nécessité de frapper ou le danger de subir un coup d'État, on ne mette en face de soi aucun adversaire ;

Que l'instruction primaire soit obligatoire, gratuite et laïque ;

Que l'enseignement soit dirigé de manière à favoriser l'éclat des aptitudes diverses et à développer la première des libertés : celle des vocations ;

Que tout citoyen soit appelé à porter les armes pour son pays, aussi longtemps que le développement guerrier sera nécessaire dans le monde ;

Que la peine de mort cesse d'ensanglanter nos codes ;

Qu'on introduise dans l'administration de la justice cette gratuité sans laquelle l'égalité devant la loi est illusoire ;

Qu'on maintienne la centralisation politique, qui est la force dans l'unité, mais qui, sans la centralisation administrative, qui est la responsabilité, est le chaos ;

Qu'on étudie à fonder, par l'établissement d'un impôt sur le revenu, le régime de la proportionnalité des charges ;

Qu'on protège au lieu de l'entraver, tout effort ayant pour objet d'élever le travailleur de la condition de salarié à celle d'associé, et de rendre de plus en plus accessible la jouissance du droit de propriété, droit inaliénable, qui, comme l'a dit fort bien M. Thiers, est essentiel aux sociétés et inhérent à la nature humaine ;

Et enfin, qu'on tienne pour absolument inviolables, la liberté de la presse, la liberté de conscience et de suffrage, la liberté de réunion et d'association, toutes les libertés au moyen desquelles la minorité peut devenir majoritaire et son tour venir à la raison et à la vérité ;

Telles sont les réformes impérieuses par les doctrines du parti qui désigne sous le nom de radical ; et si c'est par allusion à leur portée et à leur enchaînement logique qu'on les nomme radicales, le terme est juste ; car on a raison, si l'on prétend, par cette désignation, dénoncer le parti qui les professe comme un parti ardent et excessif, intolérant, incapable de se plier aux circonstances, et impatient d'attendre d'un bond aux dernières limites de son idéal.

Le reste du discours est consacré à rappeler la conduite qu'ont tenue les représentations de ce parti dans l'Assemblée.

La situation financière de Paris.

Dans son rapport au conseil municipal de Paris, M. Léon Say a dit que la situation financière de la ville est aujourd'hui dégagée des obscurités dont elle a été si longtemps enveloppée. Elle peut s'établir en trois chapitres : le passé, c'est la liquidation ; l'avenir, c'est la consolidation des dettes échues ; le présent, c'est le budget définitif et normal avec ses ressources améliorées et ses dépenses chargées de service de tous les emprunts passés. Les dépenses totales inscrites à ce budget s'élèvent à 201,832,589 fr. 91. Le préfet constate ensuite que l'industrie renaît à Paris, sauf celle du bâtiment ; que les étrangers y sont nombreux en ce moment. Puis il ajoute : Le séjour du chef de l'État parmi nous ne contribue pas peu à nous relever ; la seule chose qui puisse nous

attrister c'est que cette visite ne soit qu'un voyage ; mais l'avenir nous réserve, il n'en faut pas douter, une solution qui nous satisfait. Paris reprendra son rang, sans blesser le sentiment conservateur. C'est un sentiment qui a une force très grande dans notre pays. Il faut le respecter ; rien n'est plus conforme à nos intérêts, car c'est la seule base sur laquelle on puisse établir la république en France, et fonder un ordre durable, si nécessaire à la prospérité de Paris.

Nos rapports avec la Chine.

Le *Courrier de France* publie la note que M. de Rochechouart, ex-gérant de la légation de France à Pékin, devait présenter au gouvernement chinois.

Voici les principales questions traitées :

Je demande :

1° Que nous ayons le droit de nommer des consuls salariés dans tous les lieux où nous jugerons leur présence nécessaire, et que, dans toutes les villes où nous aurons établi des consulats, le commerce soit permis à tous les étrangers ;

2° Je demande le droit de navigation sur des bateaux à vapeur dans toutes les eaux dans lesquelles pourra entrer un bateau à vapeur tirant dix pieds d'eau ;

3° Je demande la création d'un code au moyen duquel toutes les affaires commerciales, civiles et même criminelles qui pourraient surgir entre des Français et des Chinois puissent être jugées ;

4° Je demande une modification dans la manière d'appliquer les droits de tonnage. Je pense qu'une commission mixte devrait être nommée pour régler cette question.

L'émigration d'Alsace-Lorraine en Algérie

On écrit de Constantine au *Journal des Débats* :

Les émigrants alsaciens nous arrivent par quantités, et chaque jour on nous annonce de Marseille l'arrivée de nouveaux convois. Nous faisons le possible pour subvenir à leurs premiers besoins. A Constantine, une commission à la tête de laquelle se trouvent un ingénieur du cadastre, un ingénieur des ponts et chaussées et un avocat se consacre à cette tâche avec beaucoup de dévouement. A Philippeville, c'est un Alsacien, M. le docteur Kayser, qui préside la Société de secours pour les nouveaux colons. Des dons arrivent de différents côtés ; des particuliers, des sociétés, des corps de troupes envoient les fonds qu'ils avaient versés pour la libération du territoire. Le 125^e de ligne envoie 2,600 fr. ; le 3^e régiment de tirailleurs indigènes a fait un premier envoi de 500 fr., etc. On dit enfin qu'un comité de femmes généreuses et distinguées se forme à Paris pour réunir des souscriptions en nature et en argent à l'adresse de nos colons alsaciens.

Mais tout en pourvoyant tant bien que mal à leurs premiers besoins, il faudrait songer à ce que j'appellerai leurs besoins définitifs. Il ne suffira pas de leur avoir fourni, dans le premier moment, le vivre et le couvert, il s'agit de leur assurer l'avenir. Or, il faut 10 à 15 hectares pour faire vivre une famille, et ce ne sont pas les terres qui manquent ; mais, pour en organiser la culture, il faut un mois au moins. Il faut des attelages, des bœufs pour le labour, des charnières, des grains et semences, etc.

La loi de 1871, qui a concédé aux Alsaciens émigrants des territoires en Algérie, stipulait que chaque famille devait apporter un capital de 3,000 fr. Cinq familles seulement ont rempli cette condition, et l'on n'en peut être surpris.

Une famille d'agriculteurs qui possède 5,000 francs de capital a de quoi s'établir quelque part en France et ne s'expose pas volontiers aux incertitudes qui ont pesé jusqu'à présent sur la colonisation algérienne. Les premiers arrivants, l'an dernier, se composaient surtout de ceux qui, vivant mal en Alsace, dénués de ressources, se sentaient moins attachés au sol natal et plus disposés à tenter les chances lointaines.

Et cependant la fertilité de ce pays est telle, qu'à moins d'être dépourvus de ressources et malgré certaines difficultés provenant des choses et des hommes, ils commencent à se tirer d'affaire, au grand avantage de la colonie. Il faut même croire que cet embryon trop informe encore d'une Alsace algérienne exerce une réelle attraction sur les Alsaciens, et que, comme tous les exilés, ils se tournent volontiers vers le point où ils espèrent trouver un souvenir vivant du pays natal.

« Parvum Trojam simulataque magnis Pergama. »

C'est pourquoi ils arrivent si nombreux, et ceux-là, ces derniers arrivants, ils ont bons bras, bon courage. Ceux qui ont attendu jusqu'au dernier moment, tant ils avaient de peine à s'arracher aux champs paternels, sont aussi ceux qui s'implanteront le plus énergiquement dans ce sol nouveau. Laborieux en Alsace, ils le resteront laborieux en Algérie. Tous ne sont pas sans ressources, beaucoup apportent un pécule ; en tout cas, ils savent presque tous cultiver, et ne demandent qu'à cultiver, il leur faut le gouvernement doit leur venir en aide. A ceux surtout qui lui offrent le plus de garanties d'aptitude agricole et de moralité, — et il n'en manque point qui offrent ces garanties, — il est nécessaire qu'il fasse des avances remboursables à long terme, non seulement en matériel et en outillage, mais encore en argent, pour leur faire la somme de 1,500 à 2,000 fr., que l'amiral de Gueydon juge indispensable comme élément de prospérité future d'une famille de colons.

Quel sacrifice serait mieux placé ! quelle avance de fonds plus fructueuse ! et quel plus utile emploi des millions spontanément versés pour la libération du territoire : millions insuffisants pour la but proposée, très-suffisants pour installer en Algérie des milliers d'Alsaciens ? Ce ne sera pas tout cependant ; les voilà en état de labourer, de semer, de récolter, de fertiliser le sol algérien ; mais vendra les produits qu'ils en auront tirés ? Faites des routes ! faites des routes ! Autrement, cette misère héroïque et patriotique des Alsaciens exilés ne pourrait se changer en bien-être malgré leurs efforts, malgré vos sacrifices, et, vous auriez perdu, hélas ! cette occasion unique de coloniser l'Algérie.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

D'autres décrets pourvoient à la nomination de conseillers de préfecture et déclarent d'utilité publique des chemins de fer d'intérêt local.

Le *Journal officiel* publie de nombreux décrets.

Le premier règle le concours pour la nomination des auditeurs de 2^e classe au conseil d'État, et fixe ce concours au 16 décembre prochain.

Le *XIX^e Siècle* annonce que M. Minghetti est attendu à l'Élysée. Très-avant dans les confidences du roi d'Italie, M. Minghetti a reçu, ajoute mystérieusement ce journal, de son souverain une mission toute particulière. Le *XIX^e Siècle* n'est pas à même de connaître les points sur lesquels portent les instructions données à cet homme d'État par son gouvernement, mais il prétend savoir de bonne source que la mission dont il est chargé est d'abord commerciale et — mais en second lieu — politique.

L'*Echo* apprend qu'aucun conseil des ministres britanniques n'a eu lieu hier.

Le conseil ne se réunira probablement pas avant le mois de novembre.

Une pétition de M. Thiers se signe en ce moment à Rouen pour le prier de :

1° Suspendre temporairement la surtaxe de pavillon pour tous les navires étrangers, venant des pays d'Europe ou du bassin de la Méditerranée, en destination de nos ports de l'Océan et de la Manche ;

2° Exempter de tout droit de douane à l'entrée, les charbons introduits par la voie de mer ; mais à la condition que le navire importateur soit chargé, à la sortie, de grains, farines ou pommes de terre pour l'exportation ;

Dans ce cas, la quantité chargée à la sortie devra être au moins égale à la moitié du tonnage effectif du navire ;

3° Exempter de tous les droits locaux d'attache, de port et de bassin, tous les navires qui, à la sortie, seraient chargés d'au moins la moitié de leur tonnage effectif, de grains, farines et pommes de terre, sauf à l'État à s'entendre avec les communes pour les indemnités.

Nous ne doutons pas, monsieur le président, ajoutent les pétitionnaires, que ces mesures, si elles pouvaient être appliquées, ou toutes autres que vous jugeriez meilleures, ne provoquent une augmentation dans les entrées des navires, et ne facilitent l'écoulement des marchandises si malheureusement détenues dans nos ports.

M. Wolowski avait présenté, l'année dernière, à l'Assemblée nationale, dans la discussion du projet relatif à l'augmentation des prix d'affranchissement des lettres, un projet de cartes-poste. Ces cartes-poste, pareilles à celles qui circulent en Angleterre, en Russie, en Belgique et en Prusse ne peuvent être adoptées qu'à la suite d'un vote de l'Assemblée. M. Wolowski rassemble des documents tendant à démontrer que les produits ont augmenté, depuis l'adoption du nouveau système, dans les pays où il est en usage. L'honorable représentant a communiqué à M. Thiers ses études à ce sujet et se propose d'introduire son projet dans la discussion du budget.

M. Thiers paraît favorable aujourd'hui aux cartes-poste.

Hier, il a été procédé publiquement à l'Hôtel-de-Ville, salle St-Jean, au 14^e tirage de l'emprunt contracté en 1869 par la ville de Paris. Les numéros suivants ont droit, savoir : 7,929, à 200,000 fr. ; les n^{os} 519,725 — 707,174 — 610,104 — 629,844, chacun à 10,000 fr.

À la séance du conseil général de la Seine, d'avant-hier, M. Lesage a déposé deux vœux : l'un demandant qu'une indemnité soit allouée à toute personne qui, détenue préventivement, sera reconnue innocente ; l'autre réclamant pour les conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux une indemnité pendant toute la durée des sessions.

On annonce qu'un certain nombre de députés radicaux doivent se réunir dans un banquet le 1^{er} novembre prochain, à Paris.

M. Ed. About dément dans le *XIX^e siècle* de ce matin le bruit d'après lequel il se serait porté candidat dans les Vosges.

M. Vignerot le peintre qui a dessiné le *Convoi du pauvre*, vient de mourir à l'âge de 83 ans.

M^{me} Nilsson part, dit-on, pour Saint-Petersbourg. Elle est engagée pour quatre mois, au prix de 200,000 francs. Elle en passera trois à Saint-Petersbourg et un à Moscou.

A Petersbourg, M^{me} Nilsson aura à soutenir, pendant un mois, une lutte sérieuse avec M^{me} Patti, mais il est aisé de prédire dès maintenant à Ophélie des triomphes pareils à ceux de Rosine.

M^{me} Nilsson ne nous dit pas adieu, mais au revoir. Elle nous reviendra à l'expiration de son engagement.

Engraver le trésor trouvé dans un local de M. Payen, au conservatoire des arts-et-métiers. A mesure qu'elle s'éclaircit, la chose devient plus vraisemblable. En effet, voici d'après le *XIX^e Siècle*, dans quelles circonstances ce trésor fut placé à cet endroit :

Au mois de mai, pendant la Commune, M. Payen prévint sa famille qu'il avait mis en sûreté sa fortune, mais sans dire dans quel lieu.

Quelques jours après, le célèbre chimiste rentrait chez lui, se plaignant d'un malaise et demandant qu'on lui fit une tasse de thé, puis il alla dans sa chambre. Il s'assit sur un fauteuil et sonna son domestique. Il lui dit :

— Il fait froid ici ; allumez un peu de feu, ça te fera s'écouler sur sa poitrine. Il fit tout.

Dès que l'armée de Versailles fut entrée à Paris, on songea au trésor et on chercha dans les papiers du défunt l'indication de la cachette ; on ne trouva rien.

M^{me} Payen mourut au mois de juin, laissant une fille restée célibataire, et qui est aujourd'hui âgée de cinquante ans.

C'est M^{me} Payen qui vient d'être mise en possession de la somme trouvée au conservatoire des arts-et-métiers.

Depuis quelque temps, deux compagnies du 72^e de ligne ont été casernées sur les buttes Montmartre, dans la rue des Rosiers ; la maison portant le n^o 4, on y a été assassinés les généraux Lecomte et Clément Thomas, ainsi que la maison contiguë portant le n^o 8, l'ouïe pour un an, sont transformées en casernes.

Le gouvernement se proposait de maintenir toujours des troupes sur ce point, qui commande Paris, la Chapelle, la Villette, Belleville et toute la plaine Saint-Denis.

Une caserne fortifiée, pouvant contenir de l'artillerie et plusieurs bataillons de la ligne, serait construite sur le sommet de la butte ; elle occuperait le terrain sis derrière l'église Saint-Pierre, la rue des Rosiers et le restaurant, ainsi que la tour Solferino. Ce serait en quelque sorte la citadelle de Paris.

Il y a eu, avant-hier, soixante-six ans que l'armée française a remporté la bataille d'Iéna.

La production moyenne du vin en France, chaque année, est de 71 millions d'hectolitres, soit, à 23 francs l'hectolitre, 1 milliard 600 millions de produit.

Le tribunal de commerce de la Seine, dans son audience du 8 octobre, a proposé d'une ac-

tion introduite par le sieur Fontan, pour demander la déclaration de faillite du sieur Fémieu de Veauvrouille, agent matrimonial, à décidé qu'un agent de mariages ne peut être réputé agent d'affaires, et, par conséquent, ne peut être déclaré en faillite.

Le 4^e conseil de guerre a condamné par contumace, les nommés Matillon, chef de la comptabilité de la marine, à la peine de mort. Huyle, capitaine du 24^e bataillon, et Martin, adjudant du 163^e fédéré à la déportation dans une enceinte fortifiée.

La cour d'appel de Montpellier a rendu un arrêt qui maintient la peine de quinze mois d'emprisonnement contre chacun des quatre appelants d'un jugement du tribunal de Narbonne condamnés pour injures et violences contre les chasseurs à pied en garnison à Narbonne.

L'*Opinion* annonce que le prince et la princesse Napoléon sont attendus à Milan.

Le prince Napoléon, paraît-il, une action en dommages-intérêts contre M. le ministre de l'Intérieur.

La difficulté est de savoir s'il pourra légalement poursuivre le ministre. Le prince, d'après nos informations, a également formulé son recours au conseil d'État.

Le château de Millemont, où le prince Napoléon était descendu, est une résidence historique qui a déjà son histoire et ses souvenirs. Millemont a appartenu au prince de Polignac, et c'est dans le salon même où l'arrestation d'expulsion a été signifiée au prince Napoléon que furent préparées, sur une table qui existe encore, les fameuses ordonnances de Juillet.

On écrit de Schlestadt au *Strassburger botte* :

Les pourparlers engagés par M. l'inspecteur du génie avec notre ville, à propos du démantèlement de nos fortifications, ont abouti à un résultat satisfaisant pour les deux parties.

D'après cette convention, à laquelle il ne faut plus que l'approbation de l'empereur, la ville se chargera de démolir, dans l'intervalle de deux ans, les deux tiers environ des fortifications.

En fait de bâtiments, le fisc se réserve le magasin à poudre, le bâtiment où sont déposés les boulets de canon et l'arsenal, pour les céder à l'autorité militaire ; il lui sera également attribué un terrain destiné à la construction d'une caserne près la porte de Colmar, et un autre terrain pour construire un lazaret près la porte de Strassbourg.

La ville paiera, dans l'espace d'une année, 500,000 fr. pour la construction de la caserne, et s'engage en même temps à fournir un bâtiment destiné à la commandature.

On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* :

Après une bataille, un sergent badois a retiré de sous le corps d'un soldat français un drapeau qui porte l'inscription : *Les Français-Triumphes de Neuilly*.

Ce drapeau, littéralement baigné de sang, est destiné à être placé dans la salle à manger du corps d'officiers du 1^{er} régiment de la garde badoise.

En reproduisant ces quelques lignes, nous nous bornerons à constater que nous, Français, nous aurons peut-être fixé ce drapeau à la voûte d'un temple. Nous lui aurons fait les honneurs du dôme des Invalides.

Les Allemands aiment à le voir « baigné de sang », entre le plat de choucroute et la pyramide de cervelas.

Le gouvernement persan vient de concéder un chemin de fer direct entre le golfe Persique et la mer Caspienne. Cette voie partira d'Enzoli (mer Caspienne) et se rendra par Roscht, Kaswin, Téheran, Kum, Koscham, Isphahan et Schiraz vers le golfe Persique. Le projet a été sanctionné il y a un mois. Les travaux commenceront au printemps prochain, ils devront être terminés jusqu'à Téheran en trois années et demie et jusqu'à la rive du golfe en huit années.

En même temps, la compagnie s'est chargée d'approfondir et d'améliorer le port d'Enzoli. Il est à prévoir qu'une grande pièce du trafic indo-européen suivra cette voie.

ÉTRANGER

Deux manifestations catholiques EN ALLEMAGNE.

Une lecture approfondie du mémoire adressé par les évêques, au sortir de la conférence de Fulda, aux divers gouvernements de l'Allemagne, n'a pas modifié notre impression première. Ce document est une protestation sans doute et il a par conséquent tout le caractère d'un acte de ce genre, mais il n'est pas agressif dans la forme ni violent au fond. Il ne porte pas absolument la marque de l'esprit ultramontain. Aussi n'avons-nous pas été étonnés d'apprendre hier, par une dépêche particulière qu'il est l'œuvre de M. de Ketteler, évêque de Mayence, M. Mermillat l'aurait écrit.

Dans leur mémoire, les évêques cherchent à bien établir qu'ils sont sur la défensive, qu'ils calomnie l'Eglise en disant qu'elle a pris en ces derniers temps à l'égard de l'État une attitude provocante et envahissante. Ils déclarent résolument que le peuple catholique et eux ne reconnaîtront que les curés nommés par les évêques et que les évêques nommés directement par le pape, d'après les lois et conventions de l'Eglise ; qu'ils prétendent pour le droit de professer et d'enseigner partout en Allemagne la foi catholique dans toute sa plénitude et en toute liberté ; qu'ils ne souffriront dans le sein de leur communauté personne qui ne se soumette pas entièrement aux prescriptions complètes de cette foi et à l'autorité catholique de l'Eglise romaine ; qu'ils exerceront leur droit d'élever ses serviteurs conformément aux lois ecclésiastiques, de surveillance sur les écoles catholiques primaires, moyennes et supérieures ; qu'ils réclament la liberté pour cette Eglise de fonder, de posséder et de diriger en toute indépendance des établissements particuliers ; qu'ils maintiennent et défendent le caractère sacré du mariage religieux, etc.

Si l'Évêque en fin avec énergie contre toutes les mesures prises récemment par les gouvernements allemands à l'égard du clergé. Ils blâment l'expulsion des jésuites. Ils prennent fait et cause pour l'évêque Klementz et pour l'Autonome en chef de l'armée prussienne. Ils se plaignent de ce que le pouvoir politique fait mite de vouloir traiter les vieux catholiques comme ayant gardé le droit de bénéficier des avantages reconnus jusqu'à présent par l'État à l'Eglise.

Un passage fort instructif est celui où ils repoussent l'accusation qu'on adresse souvent aux catholiques allemands de manquer de patriotisme et de trahir les intérêts de l'empire au profit de la curie romaine.

Voici ce passage :

Toutes les fois que l'Eglise catholique en Allemagne a eu à soutenir une lutte pour reconquérir

sa liberté, gravement compromise dans les premières années de ce siècle, l'Eglise et les catholiques ont été désignés comme des ennemis de la patrie et comme des traîtres. L'archevêque Orléans-Auguste, de Cologne, fils le plus dévoué de la patrie, et les évêques du Rhin furent accusés de trahison avec les révolutionnaires de la Belgique et de la France, tout comme aujourd'hui nous faut entendre formuler l'accusation insensée d'une alliance des catholiques avec l'Internationale rouge.

Lorsque la guerre éclata en 1866, elle fut représentée comme une guerre de religion, et les accusations les plus injurieuses et les plus sottises furent formulées contre les catholiques. Lorsque éclata la guerre universelle, les catholiques de la France, la même fable reparut et fut propagée par des discours et des écrits avec un tel succès que, dans presque toute l'Allemagne, des enquêtes judiciaires furent dirigées, naturellement sans aucun succès, contre des prêtres catholiques, sous l'inculpation d'hostilités contre leur pays.

Par une contradiction criante avec la vérité, cette guerre fut représentée comme ayant été allumée par les partis catholiques, par les jésuites, même par le chef de l'Eglise, afin de faire terrasser par les Français la Prusse protestante. Ces mensonges, propagés avant et pendant la guerre, furent encore poussés

Les mauvais temps des jours derniers ne permettent pas à l'administration de continuer une entreprise dont les frais journaliers sont énormes, et de laquelle on ne peut plus espérer, pour cette année, de grands profits.

Resterait à savoir si on se décidera à la prolonger à l'année prochaine. Dans ce cas, une assemblée générale serait nécessaire, et nous craignons qu'elle n'ait pas de bons résultats, une partie des exposants n'ayant pas été fort satisfaits, à tort ou à raison, des opérations du jury.

C'est M. Julien, notaire, successeur de M. Perronnet, qui a été nommé séquestre de l'Exposition.

Nous apprenons que les exposants de la section 19 ont pris la détermination d'offrir aux Alsaciens et Lorrains qui vont se fixer en Algérie, des instruments d'agriculture qui leur parviendront à leur arrivée des frais relativement considérables.

Nous applaudissons des deux mains à cette belle et bonne œuvre.

Puisse cet exemple être suivi !

On s'occupe activement à Paris de la formation du musée des copies des tableaux célèbres qui doit être installé au Louvre.

M. Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts, est arrivé à Lyon avant hier, dans l'intention d'emporter, contre échanges, les copies que notre musée possède, pour les mettre dans sa collection.

Il se rendra le 14 dans le midi où il va continuer sa tournée générale.

C'est aujourd'hui, si nous ne nous trompons, l'anniversaire de la mort de Jacques Stella, peintre lyonnais, qui a donné son nom à une des rues.

Voici sur lui une anecdote fort curieuse qu'a rapportée d'Italie le célèbre Granet :

Stella était chargé de faire fermer la porte du Peuple. Un soir d'été, des seigneurs romains, étant sortis pour se promener, s'arrêtèrent devant la porte du Peuple, et, voyant que la porte était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

La société de ces misérables lui était odieuse, parce que sa conscience ne lui reprochait rien. Ayant par hasard trouvé par terre un morceau de charbon, il se mit à dessiner sur une partie de la muraille, et, voyant que les seigneurs romains, qui se trouvaient devant la porte du Peuple, ne se préoccupaient pas de ce qu'il faisait, il continua à dessiner. Les seigneurs romains, voyant que le pauvre peignait, se mirent à rire, et dirent que c'était un bon peintre. Ils se mirent à lui parler, et lui demandèrent ce qu'il dessinait. Il leur dit que c'était un bon peintre, et qu'il continuait à dessiner.

Or, avant-hier soir, il jouait à l'écarté avec un de ses amis, qui connaissait son point noir. Profitant d'un moment où X... semblait distrait, l'ami souffla les deux bougies, puis, continuant à jouer comme s'il n'avait rien fait, il continua à jouer. Les seigneurs romains, voyant que le pauvre peignait, se mirent à rire, et dirent que c'était un bon peintre. Ils se mirent à lui parler, et lui demandèrent ce qu'il dessinait. Il leur dit que c'était un bon peintre, et qu'il continuait à dessiner.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Nous avons le plaisir d'apprendre que M^{me} Ernst ne quitte pas encore notre ville.

La remarquable lectrice donne dimanche prochain une nouvelle matinée littéraire au Casino, et, cette fois, nous ne doutons pas que, si le temps la favorise, la salle ne soit beaucoup plus pleine encore que dimanche dernier.

Que ses admirateurs seulement se rendent à sa séance, et elle refusera certainement du monde, ce qui ne sera d'ailleurs que justice.

Parmi les morceaux que M^{me} Ernst a lus dimanche passé, nous avons omis de citer la *Lettre anonyme*. Ce charmant petit morceau est le récit de toutes les vicissitudes qu'elle a eues en Provence, pour arriver à obtenir l'autorisation d'affichage du sous-préfet de l'endroit.

Cette lecture a eu d'autant plus de succès, que l'on n'ignorait pas toutes les difficultés qui étaient survenues à M^{me} Ernst le matin même, difficultés qui avaient failli la forcer à renvoyer sa séance.

Aussi a-t-on battu des mains à tout rompre, et quand la gracieuse artiste a fait le tour de la salle au profit des Alsaciens, tout le monde a donné.

Le produit de la quête a été versé ce matin même entre les mains de M. Foltz, président de la Société, qui, dimanche prochain, aura certainement une somme plus forte encore à recevoir.

Nous donnerons le programme des que nous en aurons connaissance.

Nous avons reproduit hier, d'après le *Petit Lyonnais*, les deux lettres envoyées par la corporation des ouvriers corroyeurs à la *Démocratisation* et au *Courrier de Lyon*.

Le *Salut public* n'a rien perdu pour attendre.

Après une longue épitre de Jacques Pilon lui-même dans laquelle le laborieux ouvrier fait son éloge bien mieux que personne n'aurait pu le faire, vient la réponse des corroyeurs à notre confrère.

Le préambule est presque poli, mais la lettre se termine ainsi :

« Les faits que vous énumérez ne seraient pour nous que ridicules s'ils n'étaient odieux de votre part. Allons, valets stupides de l'assassin de Ricardus, apôtres de Loyola, souteneurs de Ricardus, continuez votre métier de délations et d'infamies, mais apprenez une fois pour toutes que tous les travailleurs honnêtes vous ont vu, et mépris que méritent les gens de votre espèce ; mais ayez le courage, vous et vos mouchards de nous donner vos noms. »

Pour la corporation des corroyeurs et par son ordre,

Le délégué de la correspondance : CLAVEL (Jean).

Bien ! en termes galants ces choses-là sont dites.

Le temps ne veut pas encore se mettre au beau. Hier soir, le Rhône a pris des propor-

tions fort inquiétantes pour les propriétaires riverains. La plupart des localités ont été obligées de veiller fort tard dans la nuit, pour faire leurs provisions de vin dans le cas où l'eau serait entrée dans les caves, ce qui était fort imminent.

Heureusement, à partir de minuit, l'eau a baissé, et maintenant tout danger a momentanément disparu.

Nous rappelons aux propriétaires lyonnais qu'ils doivent faire numéroté leurs maisons en chiffres blancs sur fond bleu dans les rues longitudinales, en chiffres noirs sur fond blanc dans les rues transversales.

Encore une bonne nouvelle pour nos jeunes conscrits.

Les distributions de tricot de laine et de coton, de chaussettes de laine, de chemises et gilets de flanelle, de gants de laine ou de peau continueront pendant l'hiver 1872-1873. Cette mesure s'étendra aux officiers, qui pourront, sur leur demande et moyennant remboursement du prix des effets, être autorisés à recevoir des magasins de l'administration des chemises et des gilets de flanelle.

— Qu'est-ce qu'un pétale, maman ?
La mère ouvre des chemises et y lit : Pétale, t. de bot.

— Ma fille, c'est un mot dont on se sert pour que les botanistes.

L'ouverture du service d'hiver sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée aura lieu le 28 de ce mois.

Ce service ne contient, cette année, aucune modification.

Ce matin, à 5 heures et demie, un bateau à laver, situé sur la rive gauche du Rhône, en amont du pont Morand, a peu près en face de la rue de Sully, s'est détaché.

Emporté par le courant, il a descendu rapidement le Rhône, et est allé heurter la pile du pont du Collège ; là, il a sombré.

On n'a pas d'autre accident à déplorer.

Tandis que les *Cloches du soir*, de MM. Clerc frères, font leur apparition devant le public lyonnais, le théâtre des Menus-Plaisirs, à Paris, prépare *Recomode aux Enfers*, grande pièce fantastique des mêmes auteurs.

La première représentation aura lieu le 25 de ce mois.

M^{me} Agar vient définitivement donner une représentation au Grand-Théâtre demain vendredi. Le spectacle se composera probablement de *Phédre* et des *Plaideurs*.

Nous félicitons vivement M. Danguin d'avoir traité cette affaire, et nous engageons le public de goût qui s'intéresse encore à la tragédie à aller voir la rivalité de Rachel dans un de ses beaux rôles.

M^{me} Agar ne donnera qu'une représentation. Qu'on se le dise !

Une bien mauvaise plaisanterie.

M. X... est tellement myope, qu'il distingue mal le bout de son nez ; ce qu'il craint le plus au monde, c'est de se voir aller un beau matin aveugle.

Or, avant-hier soir, il jouait à l'écarté avec un de ses amis, qui connaissait son point noir.

Profitant d'un moment où X... semblait distrait, l'ami souffla les deux bougies, puis, continuant à jouer comme s'il n'avait rien fait, il continua à jouer. Les seigneurs romains, voyant que le pauvre peignait, se mirent à rire, et dirent que c'était un bon peintre. Ils se mirent à lui parler, et lui demandèrent ce qu'il dessinait. Il leur dit que c'était un bon peintre, et qu'il continuait à dessiner.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms la feraient ouvrir ; mais il n'en fut rien.

Un jour répondit qu'un ordre positif défendait de l'ouvrir : de sorte que, malgré leurs cris, ils furent obligés de se retirer. Le lendemain, ils furent de nouveau devant la porte du Peuple, et, voyant qu'elle était fermée, ils se mirent à frapper. Arrivés sous les pas de la ville, ils frappèrent, se nommèrent, et dirent que leurs noms

SPECTACLES DU 17 OCTOBRE

GRAND-THÉÂTRE
Guillaume-Tell, grand opéra en 4 actes.
On commencera à 7 heures 3/4.

THÉÂTRE DES NOUVEAUTÉS
La Timbale d'Argent, opéra-bouffe en 3 actes.
Les Baisers d'alentour, comédie en 1 acte.
On commencera à 8 heures 1/2.

THÉÂTRE DU GYMNASSE
M. Garat, comédie en 2 actes.
Le Gendre de M. Poirier, comédie en 4 actes.
On commencera à 7 heures 1/2.

PALAIS DE L'ALCAZAR
Grand Cirque Italien Achille Gioti.
On commencera à 8 heures.

DÉPOT GÉNÉRAL

DE PARFUMERIES
et des meilleures teintures
MAISON ROCHON
34, rue Grenette, 34
LYON.
2978

BULLETIN METEOROLOGIQUE

du 16 octobre

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

Thermomètre	Baromètre	État du ciel	Vent
minima maxima	mm. mm.		à l'h. du m.
+ 3° + 11°	0,736	couvert	S

Hauteur de la Saône au-dessus de l'étiage... 3.10
Sa température... + 9°
Hauteur du Rhône au-dessus de l'étiage... 2.80
Sa température... + 9°
Quantité d'eau tombée à Lyon du 15 au 16 octobre... 0.153

AULUS (Ariège)

Eau minérale naturelle purgative, guérit :
Vices du sang, maladies de l'estomac, des intestins, des reins, de la vessie, Goutte et Gravelle, Constipation, Diarrhée chronique.
Soul dépôt, rue Grôlée, 57
LYON.
Voir à l'Exposition universelle. 4288

MUSCULINE-GUICHON

Seule véritable préparation de viande crue

LE PLUS RÉPARATEUR DES FORTIFIANTS CONNUS

Indispensable aux enfants et aux personnes faibles et délicates

POTIONS ALCOOLIQUES

RECONSTITUANTS, TITRÉS

Formule de M. le professeur Fuster (seules authentiques)

Préparées au Monastère de la Trappe-des-Dombes

(Ain)

Par la Musculine-Guichon et les Potions alcooliques, plusieurs milliers de malades ont été guéris de la phthisie pulmonaire et des maladies consomptives, des débilités naturelles ou acquises, et autres maladies aiguës ou chroniques de l'enfance et de l'âge adulte.

Prix : Musculine, la boîte, 2 fr. — Traitement complet contre la phthisie, pour 36 jours, 2 kilos. Musculine et 9 flacons Potions, 50 fr.

Adressez toutes les demandes au F. Claude RIDEY, procureur de l'abbaye de la Trappe-des-Dombes, par Villars (Ain); — A Lyon, chez M. J.-B. Guichon, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31, ou par l'intermédiaire des pharmaciens. 3301

SAVONNERIE MARSEILLAISE

50, rue Centrale. — Lyon

SAVON BLANC (marque MONIER frères) 95 c. le k.

— BLEU MARBRE... 85 —

— NOIR... 1 00 —

SPÉCIALITÉ D'HUILE D'OLIVE

Huile surfine vierge (Aix) 2 20 c. le k.

— (Italie) 1 90 —

— fine (Italie) 1 70 —

— sésame pour friture 1 50 —

Les commandes faites à nos Magasins sont livrées à domicile franco. 2988

CHANGEMENT DE DOMICILE

Le docteur MOURGUE, successeur de M. Auguste JOUFFROY, dentiste, a transféré son cabinet, rue de Lyon, 15. 2889

MICHEL LÉTY FRÈRES, ÉDITEURS

Rue Auber, 3, place de l'Opéra

LIBRAIRIE NOUVELLE, boul. des Italiens, 15.

EN VENTE:

L'HOMME-FEMME

Par Alex. DUMAS Fils. — Un volume grand in-18. — Prix : 2 francs (franco).

Ce remarquable ouvrage est l'événement du jour. M. A. Dumas fils y soutient, de toute son autorité, la plus éloquente et la plus poignante des thèses, sur un sujet brûlant, bien digne de tenter le talent humain, scrutateur et profondément incisif de l'auteur de la Dame aux Camélias, du Demi-Monde et de l'Affaire Clémenceau.

La Philosophie positive, revue politique, littéraire et scientifique dirigée par MM. E. Littré et G. Wyrouboff, a commencé, le 1^{er} juillet dernier, sa cinquième année.Le dernier numéro de cette publication (septembre-octobre 1872) contient :
Docteur du réel, par P. Pichard. — L'Ordre et le Progrès, par Antonin Dubost. — La Poudre et la Paille, par E. Littré. — Du Redressement moral de l'homme, par E. de Pompiéry.

Opinion d'un civil sur la Défense de Paris

par E. Littré. Gauthier, par F. Papillon. — Les avancés (poésie), par H. Stappuy. — Le Cri de l'homme (poésie), par F. Frank. — Fragments de Lucrèce (Livre II), par J. Leleux. — De l'influence du milieu ou Méthode, par le Dr Berillon. — Variétés. — Bibliographie, etc.

PRIX D'ABONNEMENT

Paris Départements Étranger

Un an... 20 fr. 23 fr. 25 fr.

Six mois... 12 fr. 14 fr. 16 fr.

Toutes les communications doivent être adressées à M. Caubet, 16, rue de Seine, à Paris.

22, QUAI JOINVILLE, 22

LEÇONS D'ALLEMAND

de français et de piano.

IMPRIMERIE H. STORCK,

RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE, 78. — LYON.

ANNONCES LEGALES, JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

Etude de Me GALLIOT, avoué à Lyon, quai de la Pêcherie, numéro 11.

VENTE

ensuite de surenchère du sixième, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, en trois lots séparés, des premier, deuxième et cinquième lots des

IMMEUBLES

situés sur la commune de Caluire et Cuire, appartenant à monsieur Jean-Claude Ponthus-Guiet.

Adjudication au samedi neuf novembre mil huit cent soixante-douze, à midi.

Mises à prix

Premier lot... 23,500 fr.

Deuxième lot... 6,000

Cinquième lot... 12,700

4291

Etude de Mes GARIN, notaire, à Lyon, place des Terreaux, 9.

Vente en bloc

avec subrogation au bail des lieux, d'un fonds de marchand de

BONNES EMBALLURES

ET VERRERIE

situés à Lyon, troisième arrondissement, rue Rachais, 18.

Le samedi vingt-six octobre mil huit cent soixante-douze, à midi, en l'étude et par le ministère de Me Garin, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, d'un fonds de marchand de bonnes emballures et de verrerie, situé à Lyon, rue Rachais, 18, ensemble les agencements, l'achalandage, la subrogation au bail des lieux où s'exerce le commerce d'objets de verrerie et d'autres objets, consistant principalement en chaises, hangars, cheval, harnais et autres divers de verrerie, le tout plus amplement désigné dans un cahier des charges, déposé en l'étude du notaire devant procéder à la vente.

Les enchères ne seront faites que sur la mise à prix de 1,200 fr.

4293

UN ALSACIEN

d'âge mûr, demande une place de concierge. — Adresser les offres aux initiales A. L., au bureau du journal.

UN ALSACIEN

ancien pontonnier, décoré de la médaille militaire, désire trouver à Lyon une place de concierge.

Pour tous renseignements, s'adresser à la Société alsacienne et lorraine, 13, rue Adélaïde-Perrin, tous les soirs de 7 à 9 heures.

AVIS

A partir du 15 octobre le cabinet d'affaires judiciaires et commerciales de M. Treillard, ancien greffier, rue de la Préfecture, n° 6, restera ouvert de 9 heures à midi.

4290

UN HOMME

veuf sans enfants, âgé de 45 ans, possédant 25,000 francs en espèces et commissions, plusieurs industries productives, désire se marier avec une personne de 30 à 35 ans possédant à peu près la même somme.

Ecrire aux initiales F. D. F., poste restante, Lyon.

4289

UNE DAME DE L'ALSACE

demande à se placer en qualité de Caisserie dans une importante maison.

References exceptionnelles. Adresser les offres à l'agence de publicité A. Jourdain, à Mulhouse. (Affranchir 0,40 cent.)

4163

Nouvelle Encre

de la marque de la Trappe-des-Dombes, pour la parfaite écriture des Maladies contagieuses.

Depôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au caser de la Concorde. 3092

BENZINE J. CARDOT

pour enlever les taches de toutes les étoffes sans odeur et sans danger.

Depôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au caser de la Concorde. 3092

ROB-SAVARESI

pour la parfaite écriture des Maladies contagieuses.

Depôts à Lyon chez M. BERLE, parfumeur, 11, rue de Lyon, et au caser de la Concorde. 3092

Les guérisons nombreuses

et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensant de tout éloges et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance

S'adr. à M. TOUSSAINT, ch. pharm. de 1^{re} classe, RUE PHAR, 12, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

COMPAGNIE

DES FONDERIES, FORGES & ACIÉRIES

de Saint-Étienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4,000,000

AVIS

MM. les Actionnaires de la société anonyme des fonderies, forges et aciéries de Saint-Étienne, sont convoqués en Assemblée générale ordinaire pour le mardi 29 octobre, à 1 heure de relevée, dans la salle des réunions industrielles, au palais du Commerce, à Lyon.

Ladite Assemblée se réunira pour examiner les comptes de l'exercice 1871-1872, l'emploi des bénéfices dudit exercice, et élire des administrateurs et des commissaires.

Aux termes de l'article 40 des statuts :

« Est de droit, membre des Assemblées générales, tout actionnaire porteur de vingt actions au moins, soit comme titulaire, soit à titre de mandataire.

« Nul ne peut représenter un Actionnaire, s'il n'est actionnaire à lui-même. Le mandat peut être donné par une simple lettre missive.

« Cinq jours au moins avant celui fixé pour la réunion, les possesseurs d'actions au porteur doivent déposer leurs titres, soit au bureau du siège social, rue de Lyon, 19, à Lyon, ouvert de midi à trois heures, soit au bureau de Saint-Étienne, place de l'Hôtel-de-Ville, 6.

« Il leur en sera délivré un récépissé mentionnant le nombre d'actions déposées et le nombre de voix auxquelles ce dépôt donne droit. Ce récépissé servira de carte d'entrée. »

4284

Compagnie d'Assurances

CONTRE LE BRIS DES GLACES

LA PARISIENNE

FONDÉE LE 24 OCTOBRE 1829

Siège social à Paris, 11, rue de la Grange-Batelière

AGENTS GÉNÉRAUX À LYON

MM. FLACHAT ET COCHET, miroitiers-décorateurs, 2, rue Dunois ou 10, place Bellecour. — S'y adresser pour traiter. 3358

AVIS AUX FAMILLES

Leçons de langue italienne. — Théorie et pratique. S'adresser au bureau du journal.

SIROP BARNOU

Pectoral et Balsamique

souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, gripes, coqueluche, enrouements, etc.

Le plus puissant auxiliaire du sirop Barnoud, pour la guérison rapide des irritations de poitrine et des rhumes, est la

PÂTE BÉCHIQUE

Prix du Sirop, 2 fr.; de la Pâte Béchique, la demi-boîte, 50 c., la boîte, 1 fr.

Chez BARNOU, pharmacien, 3, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie Eugène Blanc.

La même pharmacie : Dépôt de toutes les spécialités et de tous les produits médicinaux français et anglais. 2143

EXPOSITION UNIVERSELLE DE LYON

Groupe 3, classe 32, n° 2799. (5^e galerie)

EAU ANTINEURALGIQUE ALPH. BAER

GUERISON DES AFFECTIONS SUIVANTES

Névralgies faciales, Céphalalgies

Migraines (non gastralgiques), Océalgies (Migraines de la nuque)

Odonalgies (Névralgies dentaires), tous les maux de tête et de la nuque

Dépôt central

PARIS

Dépôts dans les principales pharmacies de France

A LYON : Pharmacies LIVERNAIS, rue Saint-Dominique, 13

FAIVRE, place des Terreaux, 9.

RHONE : Dépôts à VILLEFRANCHE, pharmacie MONCEL, et TARARE, pharmacie de l'HOPITAL.

Attestations sérieuses : voir le GUIDE JOANNE de Lyon, pages 16 et 17 des annonces. 3738

UN EX-SOUS-OFFICIER

porteur de bons certificats, marié, sans enfant, demande une place de gérant de bureau surveillant ou concierge dans une maison bourgeoise, ville ou campagne; pourrait être garde-chasse en même temps. S'adresser au bureau du journal.

TARNAVASSI

Atelier de brochage et cartonage. — Rognures fines à vendre.

6, rue Ferrandière, 6

LA BRUNISSEUSE-LÉON

POMMADE VÉGÉTALE

rend promptement aux cheveux décolorés leur couleur primitive, et leur donne tout le brillant et la souplesse désirables. — Prix : 4 fr. le pot. — Dépôt général chez M^{me} GERARD, cours de Broches, 1, au premier. — Expéditions contre mandat-poste ou timbres-poste.

dépôts principaux :

Gauthier, rue de Lyon, 2; Kock, rue de Lyon, 18; Carpentier et C^{ie}, rue de Lyon, 60; Minet et C^{ie}, rue de la Barre, 8;

Briant, rue de l'Hôtel-de-Ville, 106; Teyssière, rue de la Barre, 1; M^{me} Marie Curmer, place Bellecour, 3; Bouchard, hôtel Bellecour. 4292

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DE TRANSPORTS MARITIMES À VAPEUR

Responsabilité limitée. — Capital : VINGT MILLIONS

SERVICES RÉGULIERS ET TRANSPORTS DES DÉPÊCHES

Ligne de l'Algérie

Pour Alger (direct), tous les Dimanches matin.

Pour Philippeville et Bone, tous les mercredis et tous les dimanches, à 8 heures du matin.

Pour Bone (directement), une fois par semaine à jour indéterminé.

Ligne du Brésil et de la Plata

Départs réguliers de MARSEILLE, le 15 de chaque mois

SERVICE DIRECT À GRANDE VITESSE

Le paquebot LE POITOU, capitaine RAZOULS, partira le 15 Novembre pour

RIO-JANEIRO, MONTEVIDEO & BUENOS-AYRES

Touchant à BARCELONNE, GIBRALTAR et SAINT-VINCENT.

Le départ du 15 DÉCEMBRE prochain sera effectué par la France.

Le départ du 15 JANVIER prochain sera effectué par la Savoie.

Pour fret et passage, s'adresser à MARSEILLE, aux Bureaux de la Société, place de la Bourse; à LYON, aux Messageries Internationales F. PUTHET et C^{ie}, 2, quai Saint-Clair; à PARIS, id. id. F. PUTHET et C^{ie}, 114, boulevard Sébastopol.

NOTA

Pour favoriser l'émigration, les familles ou corporation pourront obtenir une réduction sur les prix en s'adressant à Lyon, à MM. PUTHET et C^{ie}, et à Marseille, aux bureaux de la Société.

LES ANNONCES ET LES ABONNEMENTS

sont reçus aux bureaux du Journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

A LOUER

en totalité ou en partie

situé

au centre des affaires

AYANT 17 CROISÉES DE FACADE

AU PREMIER AU-DESSUS DE L'ENTRESOL

S'y adresser

41 RUE DE L'HOTEL-DE-VILLE 41

BOURSE DE PARIS — Mardi 15 Octobre (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS	Précéd. clôture	Dernier cours	OBLIGATIONS	Précéd. clôture	Dernier cours
3 0/0.....	53 15	52 95	Tresor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier.	425 ..	425 ..
3 1/2 0/0.....	53 17	53 05	Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. janv.	208 ..	208 ..
5 0/0 Empr. j. août.	84 10	84 05	Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept.	308 ..	308 75
5 0/0 Empr. j. nov.	84 10	84 05	V. de Paris 1855-60 r. 500 j. janv.	308 ..	308 75
5 0/0 Empr. 1872, 14 fr. 50 p.	87 05	86 80	V. de Paris 1859 r. 400 j. janv.	278 50	278 75
5 0/0 Empr. 1873, 14 fr. 50 p.	87 05	86 80	V. de Paris 1871-70 r. 400 j. janv.	248 50	247 25
4 1/2 0/0 j. 25 sept.	76 ..	76 50	Ville de Bordeaux, int. 3 fr. nov.	82 ..	82 05
Banque de France.....	4270 ..	4255 ..	Ville de Lille 1860 — avril.	90 ..	90 ..
Comptoir d'escompte.....	610 25	602 50	Ville de Roubaix.....	35 25	35 25
Crédit agricole.....	495 ..	500 ..	V. de Bruxelles 1862, int. 3 fr. mars	106 ..	106 ..
Crédit foncier.....	885 ..	882 50	V. de Bruxelles 1868, id. janv.	106 ..	106 ..
Crédit général alg.	493 ..	490 ..	Foncières 4 0/0..... j. novem.	457 50	460 ..
Créd. indust. 500 fr. — 125 fr.	660 ..	660 ..	id. id. 10..... id.	88 ..	90 ..
Crédit mobilier.....	455 ..	445 ..	id. id. 1863..... id.	445 ..	447 50
500 fr. j.	453 75	445 ..	id. 3 0/0..... id.	407 50	407 50
Société de Dépôts. J. nov.	518 75	515 75	id. 10..... id.	85 ..	85 ..
Société générale.....	575 ..	575 ..	Communales..... mai	340 ..	340 ..
500 fr. — 250 fr. p.	572 50	572 50	Alg. 5 0/0..... j. août.	401 ..	406 50
Crédit lyonnais.....	690 ..	690 ..	Alg. 5 0/0..... j. janv.	411 25	395 ..
500 fr. — 250 fr. p. j. janv.	690 ..	690 ..	Foncière coloniale 5 0/0 r. 500 fr.	455 ..	455 ..
Est.....	526 50	530 ..	6 0/0 r. 600 fr. j.	350 ..	350 ..
500 fr. j. nov.	528 75	533 75	Orléans 1843, 4 0/0..... j. janv.	900 ..	900 ..
Paris-Lyon-Méditerran.	845 ..	845 ..	Rouen 47-49, 5 0/0..... j. juin	925 ..	925 ..
500 fr. j. novembre.	845 ..	845 ..	Havre 1854, 5 0/0..... septem.	925 ..	925 ..
Midi.....	570 ..	570 ..	Lyon 1852-54, 5 0/0..... octob.	980 ..	980 ..
500 fr. j. juillet.	577 ..	577 ..	Orléans 1852-54, 5 0/0 j. janv.	960 ..	945 ..
Nord.....	970 ..	967 25	Est 5 0/0, r. à 650 fr. j. janv.	441 25	443 75
400 fr. j. juillet.	970 ..	965 ..	Bale 5 0/0, g. p. l'Etat j. janv.	560 ..	560 ..
Orléans.....	815 ..	810 ..	Médit. 5 0/0, g. p. l'Et. oct.	465 ..	470 ..
500 fr. j. octobre.	815 ..	810 ..	Bourbonnais..... j. janv.	280 ..	278 50
Ouest.....	680 ..	677 50	Médit. 1852-55, gar. id.	290 ..	290 ..
Gaz.....	686 25	682 50	Nord..... id.	280 ..	279 75
C ^{ie} transatlantique.....	252 50	251 25	Orléans..... id.	270 ..	270 ..
500 fr. j. juillet.	252 50	252 50	Grand-Central..... gar. janv.	277 50	278 ..
Canal de Suez.....	415 ..	410 ..	Genève 1855..... id.	274 ..	274 ..
500 fr. j. janv.	415 ..	410 ..	id. 1857..... id.	270 ..	270 ..
Suez..... Délégations.....	348 ..				